



A.P.E.L. St-Joseph
C.P. 294, St-Adolphe d'Howard, QC
J0T 2B0

APEL ST-JOSEPH

L'Association pour la Protection de l'environnement du Lac St-Joseph

<http://www.apel-stjoseph.com/>
asj@apel-stjoseph.com

Le 23 mai 2010

Communiqué pour diffusion immédiate

L'APEL du lac St-Joseph à St-Adolphe D'Howard vient de tenir son assemblée annuelle

L'APEL du lac St-Joseph a tenu son assemblée annuelle le dimanche 23 mai au centre récréatif de St-Adolphe d'Howard. Plusieurs points majeurs sont à signaler lors de cette assemblée.

Tout d'abord, le Conseil d'administration avait invité la Sûreté du Québec à déléguer un représentant pour expliquer le rôle de la patrouille nautique sur le lac St-Joseph et pour répondre aux questions de l'auditoire. Durant environ une trentaine de minutes, le constable Lavallée de la MRC des Pays d'en Haut de St-Sauveur a répondu aux différentes questions des participants de l'assemblée et a été sensibilisé aux préoccupations des membres. Tous ont été heureux de cette présence et possiblement que celle-ci pourra se répéter pour les prochaines rencontres de l'APEL.

Suite à l'exposé sur le suivi des objectifs de l'association pour l'année passée, l'assemblée a mandaté le Conseil d'administration de faire parvenir à la municipalité plusieurs résolutions.

La première indique le désaccord de l'assemblée générale sur la non-représentation de l'APEL du lac St-Joseph sur le comité du CCE de la municipalité (Comité consultatif de l'environnement). La résolution consiste donc à ce que la municipalité inclue un membre de l'APEL du lac St-Joseph, membre nommé par le CA de l'APEL.

La deuxième résolution a pour but de rassurer les membres concernant la protection de l'environnement qui sera faite pour le lac St-Joseph. Beaucoup de nos membres prennent directement l'eau du lac pour leur consommation domestique et tous ont une préoccupation importante du danger des algues bleues et de leur impact sur la santé publique.

La résolution demande donc que la municipalité présente rapidement un plan d'action afin de contrôler et suivre la santé du lac cet été et que le CA de l'association en soit informé afin d'en informer ses membres. De plus si des algues bleues sont identifiées, l'association veut connaître le plan de sortie de crise de la municipalité.

La troisième résolution fait suite à l'exposé du constable Lavallée. La Sûreté du Québec est consciente qu'il y a de plus en plus d'embarcations motorisées qui sont de plus en plus grosses et peuvent aller de plus en plus vite sur le lac. Pour être en mesure de vérifier la vitesse, il est obligatoire que les bouées soient installées et bien positionnées sur le lac pour rendre le règlement sur la vitesse applicable.

La résolution demande donc que la municipalité pose immédiatement les bouées sur le lac et ceci selon le plan qui a été soumis et accepté par Transport Canada et que la patrouille nautique de la municipalité ne soit pas tolérante pour les cas extrêmes.

En terminant, les membres présents ont réélu 5 personnes qui étaient déjà sur le conseil d'administration (CA) et une nouvelle personne vient s'ajouter au conseil soit madame Danielle Piché portant le nombre d'administrateurs à 9 pour l'année 2010-2011.

L'APEL St-Joseph est un organisme sans but lucratif représentant ses membres auprès de la municipalité de St-Adolphe d'Howard et participant activement à l'élaboration de plans d'actions, d'information et d'éducation visant la protection du lac St-Joseph et de ses riverains. **Sa mission est la protection du lac St-Joseph à St-Adolphe d'Howard.** L'objectif principal est la promotion d'un environnement sain, durable et sécuritaire pour les riverains et usagers du lac St-Joseph. Le site Internet de l'APEL est <http://www.apel-stjoseph.com/>

Le président de l'APEL du lac St-Joseph
Serge Roberge

asj@apel-stjoseph.com

Tél : 514-894-0540